

Dossier suivi par :
Maryse BURGER
Médecin conseiller technique
maryse.burger@ac-amiens.fr
03.22.82.39.25

Catherine ROUSSEAU
Infirmière conseillère technique
Catherine.rousseau@ac-amiens.fr
03.22.82.39.40

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 13 octobre 2020

Le recteur de l'académie d'Amiens
à
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements publics et privés

Mesdames et Messieurs les directeurs des
écoles publiques et privés

S/C de Madame et Messieurs les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques des
services de l'Education nationale de l'Aisne,
de l'Oise et de la Somme

S/C de Madame et Messieurs les directeurs
diocésains des départements de l'Aisne, de
l'Oise et de la Somme

Objet : Gestion du contact tracing dans les écoles et établissements scolaires autour d'un cas confirmé de covid-19 à compter du lundi 2 novembre 2020

Références : MB/CC : 166 -2020

Depuis la rentrée de septembre 2020 vous êtes confrontés à des situations de cas confirmés de Covid-19 dans vos écoles ou établissements scolaires.

Depuis la rentrée scolaire, votre réactivité a été l'un des critères majeurs permettant de limiter la propagation du virus par l'isolement des cas confirmés et des contacts à risque identifiés.

Afin de fluidifier l'ensemble de la procédure et de vous faciliter votre travail quotidien, une application « **Alerte Covid** » a été développée sur notre académie. Elle sera active dès le lundi 2 novembre 2020. Elle va vous permettre de signaler les cas confirmés de Covid dès que vous en avez connaissance, d'être accompagnés dans l'identification des contacts à risque puis de permettre aux personnes identifiées contact à risque d'obtenir rapidement les documents nécessaires à leur isolement, à la délivrance de masques chirurgicaux et à la réalisation d'un test si besoin.

La procédure est la suivante :

Vous avez connaissance d'un cas confirmé dans votre école ou établissement scolaire (test RT-PCR positif).

- Vous alertez via l'application « Alerte Covid »
L'application est accessible à partir de n'importe quel navigateur connecté à l'internet après authentification avec votre identifiant personnel de connexion à la messagerie académique et le mot de passe associé (ou en utilisant votre clé OTP), soit :
 - à partir de ce lien : <https://portail.ac-amiens.fr/alerte-covid/public/index.php/#index>
 - à partir du portail intranet académique : <https://pia.ac-amiens.fr> (Applications / Enquêtes et pilotage / Pilotage établissement / Alerte Covid). Dans le cas où le lien n'apparaîtrait pas, tentez de mettre à jour votre liste d'applications en cliquant sur le bouton
 - à partir de votre portail Arena : Enquêtes et pilotage / Pilotage académique / Alerte Covid
- Vous indiquez tous les renseignements nécessaires à la situation (identité du cas confirmé, coordonnées utiles, date du test et du dernier jour de présence dans l'établissement, ...) ;
- A partir de l'application, vous téléchargez directement le tableau FT19 bis à renseigner avec la liste des contacts à risque identifiés.
- Quand vous validez l'alerte, un mail est directement transmis aux professionnels en charge de vous contacter et d'analyser la situation à vos côtés (pilote départemental de la cellule COVID, professionnels de santé, IEN)
- Après analyse et la validation de la liste des contacts à risque avec les professionnels de santé (tableau FT19 bis), vous transmettez le tableau à votre DSDEN (covid.dsdenXX@ac-amiens.fr (XX=N° du département) avec une copie sur covid.santeastreinte@ac-amiens.fr) qui se chargera de la transmission aux autorités de santé (CPAM-ARS)
- Vous prévenez au plus tôt les personnes identifiées comme contact à risque pour qu'elles se mettent en isolement ;
- Vous envoyez aux personnes identifiées comme contact à risque le courrier officiel des autorités de santé que votre DSDEN vous fera parvenir ensuite (ce courrier précisera la durée de l'isolement, servira d'attestation d'isolement pour les employeurs, permettra la délivrance des masques chirurgicaux nécessaires durant la période d'isolement et la réalisation d'un test à J7 si besoin)

Pour rappel, les professionnels de santé se sont organisés en astreinte pour les week-ends, jours fériés et vacances scolaires. Les coordonnées sont :

- 03.60.01.99.90
- Covid.santeastreinte@ac-amiens.fr

En ce qui concerne les situations de suspicion, l'administration centrale a mis à disposition sur son site des fiches pour vous guider si un élève ou un agent présente des signes évocateurs de Covid. Si vous êtes en difficulté devant ces situations, ou pour toutes autres questions, le médecin et l'infirmier de votre réseau coordonné de santé (pour les élèves) ou le médecin de prévention de votre département (pour les agents de l'éducation nationale) sont là pour répondre à vos questions.

Je vous remercie pour votre engagement le plus total durant cette période de crise sanitaire que connaît notre pays.

Raphaël MULLER